

Rapport de l'IGAS

Interactions entre Santé au travail et Santé publique

Après un premier rapport intitulé *"Interactions entre Santé et Travail"*, publié en juin 2013, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) a poursuivi son travail sur le sujet au travers d'un nouveau rapport traitant de l'articulation entre Santé au Travail et Santé Publique, ce à travers l'exemple des maladies cardiovasculaires.

Ce rapport *"Articulation entre Santé au travail et Santé publique : une illustration au travers des maladies cardiovasculaires"* a pour ambition d'apporter des éléments de réponses aux points suivants :

- Comment mieux anticiper et analyser les risques liés au travail pour les prévenir, notamment ceux liés à de nouvelles formes d'organisation du travail ?
- Comment améliorer la dynamique d'articulation entre Santé au Travail, Santé Publique et Santé Environnementale ?
- Quelles pistes concrètes pourraient favoriser le maintien dans l'emploi des salariés malades ?
- L'entreprise peut-elle jouer un rôle comme lieu de promotion de la Santé ?

Aujourd'hui, selon ce rapport, la prévention primaire des maladies cardiovasculaires est essentiellement axée sur les facteurs de risque non professionnels, ce qui justifierait une prévention collective englobant l'ensemble des facteurs. Les différents interlocuteurs auditionnés par les auteurs du rapport, dont le Cisme, mettent en avant la nécessité d'anticiper les risques et d'avoir une approche globale de la question.

Afin de répondre aux questions soulevées, la publication de l'IGAS développe une argumentation en trois grandes parties : une première consacrée aux liens entre les situations de travail et les facteurs de risque cardiovasculaire, une seconde sur les démarches de prévention et de promotion de la Santé, et une dernière proposant un certain nombre d'orientations pour repenser les jeux d'acteurs et mieux articuler Santé Publique et Santé au Travail.

Les facteurs de risque cardiovasculaires en rapport avec les situations de travail

Le rapport confirme ce que les professionnels et en particulier les médecins du travail affirment, à savoir que

l'environnement professionnel et plus particulièrement les agents chimiques (benzoapyrène, monoxyde de carbone, antimoine, arsenic, mercure, plomb, ...), les contraintes physiques liées au travail (efforts physiques intenses, bruit, froid, chaleur, pollution, ...), les contraintes organisationnelles (durées du travail excessives, travail posté, intensité du travail, ...) sont des facteurs aggravants dans la survenue de maladies cardiovasculaires. De plus, l'association et la simultanéité de l'exposition à ces différents facteurs augmentent le risque de survenue des pathologies cardiovasculaires.

Les démarches de prévention et de promotion de la Santé

Le rapport de l'IGAS met en avant le fait que les maladies cardiovasculaires ne sont pas au cœur des politiques nationales de prévention, qui leur préfèrent les TMS, les RPS ou encore les CMR.

En outre, les auteurs formulent un état des lieux des difficultés pour mettre en œuvre des démarches de prévention des risques cardiovasculaire, et une promotion de la Santé dans les entreprises :

- scepticisme vis-à-vis de ces actions,
- problèmes liés à la démographie des médecins du travail,
- visite orientée sur la question de l'aptitude,
- augmentation des contrats de courte durée et éclatement des lieux de travail.

Les propositions d'orientation d'articulation entre Santé au Travail et Santé Publique

Cette publication met en exergue un certain nombre de points qui pourraient, d'après les auteurs, permettre un développement de la promotion de la Santé. Le rapport propose notamment d'inclure un cardiologue au personnel des SSTI, de faire intervenir un ergonomiste pour aménager les postes de travail et d'envisager des adaptations collectives.

Par ailleurs, le reclassement et le maintien en emploi des salariés déclarés inaptes posent des difficultés qui pourraient être surmontées, d'après l'IGAS, par la mise en place d'une politique de gestion des carrières et d'aménagement des parcours professionnels. Pour ce faire, il conviendrait de sensibi-

liser les cadres dirigeants et l'ensemble des managers afin de *"passer d'une logique d'obligation à une logique de conviction"*.

Les recommandations de l'IGAS

Le rapport de l'IGAS propose tout au long de la publication treize recommandations, dont sept concernent directement la Santé au Travail et les SSTI :

- **Recommandation 1** : *"Le caractère multifactoriel des maladies cardiovasculaires et l'existence de facteurs liés à l'environnement professionnel justifient la prise en compte des maladies cardiovasculaires dans le cadre des démarches de prévention des risques professionnels menées en entreprise"*.
- **Recommandation 2** : *"Les démarches de prévention en Santé publique supposent la prise en compte de l'ensemble des facteurs de risque, y compris ceux liés à l'environnement professionnel"*.
- **Recommandation 4** : *"Le futur Plan National Santé Travail doit comporter, parmi les thématiques abordées, la prévention des maladies cardiovasculaires"*.
- **Recommandation 5** : *"La mission estime que le contenu du rapport d'activité des médecins du travail pourrait être simplifié et évoluer sur une approche davantage épidémiologique. Une fois son contenu revu, son informatisation en vue d'une exploitation simplifiée mais effective mériterait d'être à nouveau envisagée"*.
- **Recommandation 6** : *"Les données sur la Santé au travail mériteraient d'être structurées et optimisées et de s'inscrire dans le cadre d'une politique globale d'amélioration des connaissances sur la Santé au travail"*.
- **Recommandation 7** : *"Dans le cadre des actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs prévues par les assises nationales figurant dans le plan cancer, un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation des dirigeants, des cadres de proximité et du collectif de travail"*.
- **Recommandation 11** : *"La mission recommande de faire connaître les pratiques innovantes qui contribuent à identifier les besoins des personnes et accompagner les malades dans leurs démarches afin de favoriser leur développement"*. ■